



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 8 avril 2024 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michel Lesage, Gilbert Boileau, Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

ABSENTS : Messieurs les conseillers Michael Sudlow et William Scott

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-04-068 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf que l'item 6.1 a été remis au mois prochain.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024

2024-04-069 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait sept (7) personnes présentes dans la salle. M. Serge Mailhot a félicité l'inspecteur en voirie pour son travail sur les chemins, surtout le fait de les ramener à une largeur plus étroite comme ils devraient l'être. M. Bill May a présenté une demande écrite de don municipal 2024 de la part du Parc Weir. M. Mailhot a aussi demandé un résumé du dossier du Parc Weir et le maire et le conseiller M. Fafard lui ont répondu à cet égard.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier – REMIS

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Vente d'arbustes indigènes pour le reboisement des bandes riveraines

2024-04-070 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden participera à la vente d'arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines organisée par la MRC de Memphrémagog en 2024.

QUE le prix facturé aux citoyens soit fixé selon les recommandations de la MRC.

QUE le conseil confirme son autorisation et confirme qu'une annonce sera placée dans la Chronique et sur le site web municipal afin que les citoyens d'Ogden puissent se prévaloir de cette offre.

ADOPTÉE

7.2 Cogesaf

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (Cogesaf) le formulaire d'adhésion pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion sont de l'ordre de 75.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le Cogesaf demande l'autorisation pour publier le nom de la municipalité sur leur site Internet dans la section des *Membres du Cogesaf* et de créer un lien vers le site Internet de la municipalité dans la section *Bottin des membres* de son site Internet;

CONSIDÉRANT QUE le Cogesaf demande à ce qu'une personne du conseil soit désignée comme représentant habilité à siéger au Cogesaf;

2024-04-071 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité autorise le paiement de 75.00\$ pour l'adhésion au Cogesaf.

QUE la municipalité autorise la publication de son nom sur le site Internet du Cogesaf et la création d'un lien vers le site Internet de la municipalité, tel que mentionné ci-haut.

QUE la municipalité confirme la désignation de monsieur Michael Sudlow comme représentant habilité à siéger au Cogesaf.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 25 mars dernier.

8.2 Niveleuse pour la saison 2024

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2024-03-049, le conseil a demandé d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a reçu des prix pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2024, et que les prix sont d'environ 173.00\$ par heure;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2024-04-072 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à utiliser une compagnie pour les travaux de nivelage de la municipalité pour la saison 2024, au taux horaire d'environ 173.00\$ par heure, taxes en sus, et pour un montant maximal de moins de 25,000\$, taxes en sus, par compagnie.

ADOPTÉE

8.3 Subvention 2024 pour le transport de personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrait en 2023 un service de transport adapté à deux (2) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a opté pour une subvention directe à l'usager et qu'elle souhaite continuer à offrir le même service en 2024 aux citoyens éligibles;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) usagers souhaitent continuer à se prévaloir de ce service en 2024 et ont déposé des demandes de service à la Municipalité;

2024-04-073 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à continuer à offrir pour l'année 2024, un service de transport adapté à deux (2) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports, et que la date prévue pour le début du service est le 1^{er} janvier 2024.

QUE la Municipalité subventionnera directement les usagers.

QUE les besoins sont établis pour l'année 2024 à 1,000 déplacements, soit 500 déplacements pour M. Frédérik Vermette et 500 déplacements pour M. Jean-François Vermette.

QUE le montant maximum reconnu par le MTQ est de 17\$ par déplacement, ce qui correspond à un montant maximum de 17,000.00\$ pour 1000 déplacements par année.

QUE la contribution maximale de la Municipalité sera de 20% du coût maximum par déplacement reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à 3,400.00\$ pour une année.

QUE les usagers devront assumer la différence entre le coût estimé par le Ministère des Transports et le coût réel s'il y a lieu, et ce en sus du montant de 2.55 \$ par déplacement exigé par le Ministère des Transports à titre de contribution minimum de l'usager.

QUE la Municipalité présentera une demande pour obtenir la subvention de 65% du montant total de 17,000.00\$ reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à un montant de 11,050.00\$ en 2024.

QUE la Municipalité s'engage à fournir annuellement au MTQ les rapports exigés pour l'administration de ce programme.

QUE la personne handicapée admissible, ou son représentant devra signer un engagement à respecter les conditions suivantes:

- l'argent versé servira exclusivement aux déplacements prévus et approuvés par la Municipalité;
- les déplacements approuvés ne doivent pas être subventionnés par d'autres programmes de compensation (CSST, SAAQ, régie régionale, etc.);
- le nombre de déplacements prévus et approuvés par la Municipalité devra être respecté;
- s'il y a lieu, toute somme versée en trop fera l'objet d'un ajustement par la Municipalité;
- les pièces justificatives seront remises à la Municipalité le plus tôt possible après la fin du mois pour les services de transport utilisés durant ce mois;
-
-



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

- ▶ une attestation de présence pour les déplacements réguliers (camp d'été, centre de jour, école, activités thérapeutiques, etc.) sera acceptée comme pièce justificative pour un remboursement de 14.45\$ par déplacement;
- ▶ pour tout autre sortie, la Municipalité accordera 0,50\$ du kilomètre jusqu'au maximum remboursable de 14.45 \$ par déplacement. Le taux de 0.60\$ du kilomètre correspond à l'allocation versée aux employés et officiers municipaux pour leurs déplacements dans le cadre de leurs fonctions pour l'année 2024.

ADOPTÉE

8.4 Nettoyage des chemins d'asphalte, des surfaces de ponts et des intersections municipales

2024-04-074 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau appuyé par monsieur Eric Fafard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur de la voirie à embaucher les services de Ferme Michel Bélanger S.E.N.C. pour faire nettoyer les chemins d'asphalte, les surfaces de ponts et les intersections municipales, de même que le transport des matériaux, pour une dépense maximale de 5,299.43\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.5 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

2024-04-075 Il est proposé par monsieur Michel Lesage appuyé par monsieur Gilbert Boileau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour l'exercice financier 2024-2025 et Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES), pour l'exercice financier 2024-2025 que la Directrice générale a préparé et signé et qu'elle va déposer dans le but de financer le projet de creusement et reprofilage de fossés. Le coût est évalué à 50,000\$.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 15,760.84\$ et les salaires s'élèvent à 17,335.06\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 33,115.90\$.

2024-04-076 Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Eric Fafard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 117,742.23\$;

2024-04-077 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 8 avril dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Entretien du parterre à l'hôtel de ville

2024-04-078 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Andrew Bryant soit embauché pour faire la tonte du gazon à l'hôtel de ville pour la saison estivale 2024.

QUE la Municipalité paiera 50\$ par tonte à M. Bryant pour ses services, taxes incluses, à condition qu'il fournisse son propre équipement et l'essence nécessaire à son fonctionnement.

ADOPTÉE

10.2 Approbation des dépenses 2023 de Sentier Nature Tomifobia

CONSIDÉRANT QUE Sentier Nature Tomifobia requiert une résolution de la part de la municipalité d'Ogden relativement à l'approbation des dépenses de l'année 2023, copie de laquelle a été remise au conseil;

2024-04-079 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden approuve les dépenses de l'année 2023 de Sentier Nature Tomifobia.

ADOPTÉE

10.3 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

2024-04-080 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités.

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité d'Ogden ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog;



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE les patrouilleurs nautiques, Maxime Champoux, David Côté, Cédric Dubé, Gabriel Proulx, Jules Côté et Julianne Elias sont embauchés pour la saison 2024 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog, sur le lac Memphrémagog;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement sur les bouées privées*
 - *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)*
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

2024-04-081 **Il est proposé par** madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE les patrouilleurs nautiques, Maxime Champoux, David Côté, Cédric Dubé, Gabriel Proulx, Jules Côté et Julianne Elias soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2024.

QU'une demande sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que les patrouilleurs soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci.

ADOPTÉE

11.2 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usager et de lavage

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal no. 2014-09 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination, par voie de résolution, de préposés à son application;

2024-04-082 **Il est proposé par** monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE Jean Marquis, Andrew Palmer, Vickie Comeau, Danielle Gilbert et Ghislaine Poulin-Doherty soient nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager.

QUE Jean Marquis et Andrew Palmer soient nommées au titre de préposés à l'émission des certificats de lavage d'embarcation.

QUE la patrouille nautique de la MRC soit chargée de l'application du règlement no. 2014-09.

QUE le Quai de Cedarville soit reconnu comme poste de lavage sur le territoire.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

11.3 Location de toilette chimique pour le quai de Cedarville

2024-04-083 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à louer chez Sanivac. une toilette chimique à l'usage de la clientèle du quai de Cedarville au coût de 150.00\$ par mois, taxes en sus, plus les coûts de transport de 50.00\$ qui seront payables le premier et dernier mois seulement.

ADOPTÉE

11.4 Cours de Tai chi et Pilates au Parc Weir

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE les activités des cours de Tai chi et de Pilates au Parc Weir auront lieu chacune une fois par semaine durant l'été 2024, donc dix (10) fois chaque en total, au Parc Weir;

CONSIDÉRANT QUE ces activités seront offertes gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de Tai chi et de Pilates est de 1,800\$ pour l'été plus les frais de déplacement, taxes en sus;

2024-04-084 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 1,800\$, plus les frais de déplacement, taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de Tai chi et de Pilates au Parc Weir durant l'été 2024.

ADOPTÉE

11.5 Cours de Yoga au Parc Weir

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE l'activité du cours de Yoga au Parc Weir aura lieu une fois par semaine durant l'été 2024, donc dix (10) fois chaque en total, au Parc Weir;

CONSIDÉRANT QUE ces activités seront offertes gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de Yoga est de 1,000\$ pour l'été, taxes en sus;

2024-04-085 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 1,000\$, taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de Yoga au Parc Weir durant l'été 2024.

ADOPTÉE

11.6 Conférence sur la culture des champignons à la maison

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une conférence sur la culture des champignons à la maison aura lieu à l'hôtel de ville d'Ogden le jeudi 13 juin 2024 et que ce sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le prix chargé par le conférencier est de 531.17\$;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2024-04-086

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 531.17\$ taxes en sus, pour le conférencier qui donnera la conférence sur la culture des champignons à la maison le 13 juin prochain.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné qu'il a assisté à un souper des maires à Magog le 14 mars. Il a aussi mentionné que le 3 avril dernier il a fait le tour du chemin Cedarville avec l'ingénieur mandaté pour les travaux qui auront lieu prochainement.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre des maires de la MRC Memphrémagog le 20 mars dernier. Lors de cette rencontre, des représentants d'Hydro-Québec ont fait une présentation et le maire a avisé qu'il ira à une autre présentation d'Hydro-Québec à Sherbrooke plus tard cette semaine. M. Lépine a aussi participé à la rencontre du comité de sécurité publique le 27 mars dernier. Une présentation sur les fraudes a eu lieu et le maire a annoncé qu'une telle présentation devrait aussi avoir lieu à Ogden prochainement. Le maire a aussi mentionné que les priorités de l'année 2024 ont été discutées et que notre région a un bas taux de criminalité.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller M. Lesage a mentionné qu'il sera important d'envoyer une liste des détours pour le projet Cedarville à la Régie Incendie. La directrice générale a confirmé que ce sera fait, et les ambulances seront avisés aussi. Mme Lise Rousseau a demandé s'il y aura une autre vente de garage à Ogden. C'est en discussion mais il n'y a rien d'organisé pour le moment. M. May a mentionné qu'Ogden n'a pas encore fait de demande pour utiliser le Parc Weir pour les activités d'été. Une discussion sur la situation du Parc Weir a eu lieu entre M. May et le conseiller M. Fafard.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2024-04-087 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 47 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.